

Appel à projets Art et Culture

Cet appel à projets des collèges publics a pour vocation de favoriser l'accès des collégiens aux arts et à la culture et d'encourager les initiatives artistiques et culturelles des équipes éducatives.



En cohérence avec le Parcours d'éducation artistique et culturelle, cet appel à projets encourage les projets pluridisciplinaires et interdisciplinaires, à l'appui d'une démarche commune et coconstruite. **Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir les projets d'une seule classe (50 élèves minimum)***. Les projets proposés doivent s'inscrire dans une démarche globale de l'établissement et mobiliser la communauté éducative. Les projets présentés devront répondre à des besoins à l'appui d'un diagnostic détaillé.

Chaque collège peut présenter **1 à 3 projets**, soit dans le cadre de cet appel à projets, soit répartis sur les deux appels à projets ART ET CULTURE - PREVENTION ET CITOYENNETE.

Chaque établissement peut bénéficier d'une **enveloppe globale annuelle maximale de 3 000 €**.

Sous certaines conditions un établissement peut bénéficier d'une enveloppe maximale de **4 500 €** : voir le règlement 2023-2024.

** à l'exception des projets de prévention du décrochage scolaire et ceux destinés aux élèves des ULIS et des UPE2A.*

Infos pratiques

- Niveau(x) : tout niveau
- Collèges éligibles : collèges publics
- Date limite d'inscription : **Mardi 24 octobre 2023**

Contact

aline.polo@valdoise.fr

Documents

[Règlement AAP "Art & Culture" et "Prévention & Citoyenneté" 2023 2024](#)

[Thématiques éligibles 2023 2024](#)

Liens utiles

[Circulaire E.A.C. 2023 2024](#)

[Formulaire d'inscription 2023-2024](#)

[Reportage photos "Collèges à l'Honneur" 2023](#)